Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260212-2026_02_06-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 février 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 13
Votants : 14
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry - DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline - HUGUEL Yves - JÉHANNO Stéphane - LEBEDEFF William - LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis - PANHALEUX Firmin - POSSÉMÉ André - PIQUET Joseline

Absents excusés : Brohan Paul

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : BROHAN Paul à Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : MANHÈS Christine

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 18 février 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 18 février 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

2026-02-06_Demande de retrait de la commune de Noyal Muzillac du SIAEP

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Noyal-Muzillac a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) à compter du 1er janvier 2027.

Cette demande a été approuvée par le Comité syndical du SIAEP lors de sa délibération du 28 janvier 2026.

Conformément aux statuts du syndicat, ce retrait doit désormais être validé par l'ensemble des communes membres dans un délai de trois mois.

Le Président du SIAEP sollicite donc l'avis du Conseil municipal, préalablement à la prise d'un arrêté préfectoral actant ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac du SIAEP.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Le Secrétaire de séance
C. MANHES

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

D.BONNE

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan)